

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL 81

Siège : Pôle d'Activités Val 81 - 45 avenue Pierre SOUYRIS - 81340 VALENCE D'ALBIGEOIS

Procès-verbal

Séance du 10 mars 2026 à 18 heures

Membres présents :

M. VIGROUX Didier, Mme GAUSSERAND Dominique, Mme VIGROUX Myriam, M. GAVALDA Guy, M. NÈGRE Daniel, M. MIOT Bernard, M. ALMAYRAC Jean-Jacques, M. ASSIÉ Gilbert, Mme FABRE Delphine, M. PUEL Sébastien, M. ALBAR Eric, Mme BARRAU Françoise, Mme THOMAS Geneviève (jusqu'à la délibération n° 2026/18), M. RIVA Charles, Mme DELPERIE Laurence, Mme GOMEZ Ghislaine, M. ROUDIER Didier, M. LAGALY Jean-Philippe, M. PASTUREL Nicolas, Mme ROBERT Christine, M. IMBERT Joël, Mme DEYMIE Christine, Mme FRAYSSINET Emilie, M. TREMOLIERES Alain, Mme SOLIER Hélène, M. CRAYSSAC Claude.

Membres représentés :

Mme BAYSSE Nicole (pouvoir à M. ASSIÉ Gilbert), Mme THOMAS Geneviève (pouvoir à Mme BARRAU Françoise à partir de la délibération n° 2026/19), Mme GUIBELIN Aude (pouvoir à Mme GOMEZ Ghislaine), Mme CHAZOTTES Fabienne (pouvoir à Mme FABRE Delphine), M. TARROUX Hervé (pouvoir à M. GAVALDA Guy), Mme VERGNES Nelly (pouvoir à Mme VIGROUX Myriam), M. BENEDET Jean-Pierre (pouvoir à Mme SOLIER Hélène).

Membres excusés :

Mme LAVAL-BARBANCE Ghislaine, M. ANDREOLLO Bernard.

Secrétaire de séance :

Mme VIGROUX Myriam.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 ;
- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;
- Affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;
- Approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « Assainissement non collectif » ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Cité administrative » ;
- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget annexe « Cité administrative » ;
- Approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « Cité administrative » ;
- Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 ;
- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal ;
- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget principal ;
- Approbation du Budget Primitif principal 2026 ;
- Demande de subvention de la Fédération des CUMA du Tarn pour la Collecte des films plastiques agricoles usagés ;
- Subventions aux associations dans le cadre de la politique petite enfance et enfance ;
- Taxe GEMAPI - vote du montant du produit attendu pour 2026 ;

- Adoption du programme de voirie 2026 et demande d'une subvention au titre du FDT ;
- Demande d'avenant de prolongation de la Convention territoriale Globale (CTG) intervenue avec la CAF du Tarn ;
- Classement de l'Office de Tourisme de la Vallée du Tarn en catégorie II ;
- Révision des schémas directeurs d'assainissement des communes de Cadix, Fraissines, Saussenac, Sérénac et Valence d'Albigeois – signature d'une convention avec la Communauté de Communes Val 81 pour participation aux frais ;
- Avis sur la demande de la Communauté de Communes Gaillac-Graulhet qui souhaite se désaffilier du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn ;
- Création d'un emploi permanent d'Ingénieur principal à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2026 dans le cadre d'un avancement de grade ;
- Questions et informations diverses.

Suite à l'appel et après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur GAVALDA aborde l'ordre du jour.

1- Approbation du procès verbal de la séance du 9 décembre 2025 :

Le procès verbal de la séance du 9 décembre dernier a été approuvé à l'unanimité.

2- Décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation (délibération) :

Dans le cadre de sa délégation le Président a signé les devis et les contrats suivants :

Nature du document	Objet	Montant
Devis de LCI	Achat de consoles de jeux de tablettes et de liseuses pour la médiathèque	6 827,00 € TTC
Devis d'AMG AUDIOVISUEL	Achat d'équipements pour la médiathèque (sonorisation portable, micros, enregistreur, kit de panneaux de lumière et leurs accessoires ...)	5 631,60 € TTC
Devis de « LED THERE BY ROCK »	Achat d'un piano scène pour la médiathèque	469,00 € TTC
Devis de « LED THERE BY ROCK	Achat d'un MULTI PAD (Kit de tambours numériques) pour la médiathèque	219,00 € TTC
Contrat d'intervention avec la Compagnie « les voix du caméléon »	Intervention à la médiathèque pour 1 spectacle intitulé « Novecento » pianiste » le 20 mars 2026.	1 086,20 €
Contrat d'intervention avec la Compagnie « TAIM' »	10 heures d'ateliers de lecture à voix haute, dont 2 heures en visio et 8 heures en présentiel à la médiathèque.	1 000,00 €
Contrat d'intervention avec « La Compagnie de l'Espante »	Intervention à la médiathèque pour 1 spectacle intitulé « Juste une fille » le 10 mars 2026.	1 257,00 €
Contrat d'intervention avec Cilia Roitero	20 séances d'ateliers musicaux pour la petite enfance de janvier à décembre 2026	2 000,00 €
Contrat d'intervention avec la Compagnie « Yondura Yondura »	Intervention à la médiathèque pour 1 conférence poétique scientifique et philosophique dans le cadre de la nuit de la lecture du 30 janvier 2026.	473,00 €
Contrat d'intervention avec l'association « Les Mirettes »	Organisation avec la médiathèque, de 2 conférences sur l'histoire de la peinture (1 à la salle des fêtes de Lédas-et-Penthiès et 1 à la salle des fêtes d'Assac)	500,00 €

Contrat d'intervention avec Amy McArthur du Dourn	Intervention d'éducation aux médias à la médiathèque sur le thème de l'intelligence artificielle dans la presse nationale et locale	450,00 €
Devis de PAGES Rémy	Abattage d'un arbre mort sur la VIC 23 de St-Cirgue (avec broyage des branches et évacuation du tronc et du broyat)	390,00 € TTC
Protocole d'accord 2026-2031 avec l'ETAT	Protocole d'accord 2026-2031 du Pôle Départemental de lutte contre l'habitat indigne du Tarn	Sans engagement financier
Convention de mise à disposition de locaux avec le Conseil Départemental du Tarn	Mise à disposition d'un bureau au sein de l'espace « France Services » pour les permanences des travailleurs sociaux de la Maison du Département de Carmaux	Sans engagement financier

Le Conseil communautaire prend acte à l'unanimité, des décisions prises par le Président.

3- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » (délibération) :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » fait apparaître les résultats suivants :

		<u>Section d'investissement</u>	<u>Section d'exploitation</u>	<u>Total</u>
Réalizations de l'exercice 2025	Dépenses	0,00 €	27 609,89 €	27 609,89 €
	Recettes	0,00 €	25 175,00 €	25 175,00 €
Résultat de l'exercice 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	0,00 €	- 2 434,89 €	- 2 434,89 €
Résultat reporté 2024	Déficit (-) ou Excédent (+)	0,00 €	+ 23 875,44 €	+ 23 875,44 €
<u>Résultat de clôture 2025</u>	<u>Déficit (-) ou Excédent (+)</u>	<u>0,00 €</u>	<u>+ 21 440,55 €</u>	<u>+ 21 440,55 €</u>
Restes à réaliser 2025	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<u>Résultat cumulé 2025</u>	<u>Déficit (-) ou Excédent (+)</u>	<u>0,00 €</u>	<u>+ 21 440,55 €</u>	<u>+ 21 440,55 €</u>

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil communautaire désigne M. Didier ROUDIER pour l'adoption de ce point.

Ensuite, M. ROUDIER propose au conseil qui accepte, d'approuver le CFU 2025 du Budget annexe « Assainissement non collectif ».

Délibération adoptée à l'unanimité, comme suit : 30 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote).

4- Affectation du résultat de clôture de la section d'exploitation 2025 du budget annexe « Assainissement non collectif » (délibération) :

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

- un résultat de clôture de la section d'exploitation excédentaire de 21 440,55 €,
- un besoin de financement de la section d'investissement de 0,00 €.

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'affecter la totalité de l'excédent d'exploitation de clôture 2025 en excédent d'exploitation reporté (ligne R002 au budget 2026).

Délibération adoptée à l'unanimité.

5- Approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « Assainissement non collectif » (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'adopter le Budget primitif 2026 du budget annexe « Assainissement non collectif » qui s'établit comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Prévisions	Chapitres	Libellés	Prévisions
011	Charges à caractère général	51 440,55 €	70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	40 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 000,00 €			
65	Autres charges de gestion courante	2 000,00 €			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €			
D002 - Résultat reporté			R002 - Résultat reporté		21 440,55 €
Total		61 440,55 €	Total		61 440,55 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Prévisions	Chapitres	Libellés	Prévisions
D001 - Solde d'exécution reporté			R001 - Solde d'exécution reporté		
Total			Total		

Délibération adoptée à l'unanimité.

6- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Cité administrative » (délibération) :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe « Cité administrative » fait apparaître les résultats suivants :

		<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Total</u>
Réalizations de l'exercice 2025	Dépenses	4 246,00 €	15 773,09 €	20 019,09 €
	Recettes	4 338,00 €	36 878,02 €	41 216,02 €
Résultat de l'exercice 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 92,00 €	+ 21 104,93 €	+ 21 196,93 €
Résultat reporté 2024	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 101 376,14 €	+ 79 466,40 €	+ 180 842,54 €
Résultat de clôture 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 101 468,14 €	+ 100 571,33 €	+ 202 039,47 €
Restes à réaliser 2025	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 101 468,14 €	+ 100 571,33 €	+ 202 039,47 €

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil communautaire désigne M. Didier ROUDIER pour l'adoption de ce point. Ensuite, M. ROUDIER propose au conseil qui accepte, d'approuver ledit CFU 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité, comme suit : 30 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote).

7- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget annexe « Cité Administrative » (délibération) :

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître les montants suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 100 571,33 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 101 468,14 €
Solde des restes à réaliser de la section investissement	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de clôture 2025 en excédent de fonctionnement reporté (ligne R002 au budget 2026).

Délibération adoptée à l'unanimité.

8- Approbation du Budget Primitif 2026 du budget annexe « Cité administrative » (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'adopter le Budget Primitif 2026 du budget annexe « Cité administrative » qui s'est établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Prévisions	Chapitres	Libellés	Prévisions
011	Charges à caractère général	15 000,00 €	75	Autres produits de gestion courante	32 004,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 500,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 879,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4,00 €			
023	Virement à la section d'investissement	114 612,33 €			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 338,00 €			
D002 - Résultat reporté			R002 - Résultat reporté		100 571,33 €
Total		137 454,33 €	Total		137 454,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Prévisions	Chapitres	Libellés	Prévisions
23	Immobilisations en cours	215 539,47 €	021	Virement de la section de fonctionnement	114 612,33 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 879,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 338,00 €
D001 - Solde d'exécution reporté			R001 - Solde d'exécution reporté		101 468,14 €
Total		220 418,47 €	Total		220 418,47 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

9- Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal (délibération) :

Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

		<u>Section d'investissement</u>	<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Total</u>
Réalizations de l'exercice 2025	Dépenses	404 904,77 €	1 544 203,33 €	1 949 108,10 €
	Recettes	452 259,41 €	1 679 983,50 €	2 132 242,91 €
Résultat de l'exercice 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 47 354,64 €	+ 135 780,17 €	+ 183 134,81 €
Résultat reporté 2024	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 568 192,00 €	+ 569 338,65 €	+ 1 137 530,65 €
Résultat de clôture 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 615 546,64 €	+ 705 118,82 €	+ 1 320 665,46 €
Restes à réaliser 2025	Dépenses	148 471,00 €	0,00 €	148 471,00 €
	Recettes	64 786,00 €	0,00 €	64 786,00 €
Résultat cumulé 2025	Déficit (-) ou Excédent (+)	+ 531 861,64 €	+ 705 118,82 €	+ 1 236 980,46 €

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Conseil communautaire désigne M. Didier ROUDIER pour l'adoption de ce point.

Ensuite, M. ROUDIER propose au conseil qui accepte, d'approuver ledit CFU 2025.

Délibération adoptée à l'unanimité, comme suit : 30 votes pour, 0 vote contre et 0 abstention (Monsieur le Président s'étant retiré au moment du vote).

10- Affectation du résultat de clôture de la section de fonctionnement 2025 du budget principal (délibération) :

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître les montants suivants :

Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 705 118,82 €
Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 615 546,64 €
Solde des restes à réaliser de la section investissement	- 83 685,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00 €

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de clôture 2025 en excédent de fonctionnement reporté (ligne R002 au budget 2026).

Délibération adoptée à l'unanimité.

11- Taux d'imposition des taxes directes locales 2026 (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, de maintenir en 2026 les taux d'imposition de 2025 et de fixer en conséquence les taux 2026 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,76%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 27,67%
- Taxe d'habitation : 7,56%
- Cotisation foncière des entreprises : 13,17%.

Délibération adoptée à l'unanimité.

12- Approbation du Budget Primitif principal 2026 (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Budget Primitif principal 2026.

Le Conseil communautaire, approuve par 28 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, ce budget qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Prévisions	Chapitres	Libellés	Prévisions
011	Charges à caractère général	604 877,82 €	013	Atténuations de charges	7 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	703 310,00 €	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	46 500,00 €
014	Atténuations de produits	67 294,00 €	73	Impôts et taxes (sauf 731)	415 503,00 €
65	Autres charges de gestion courante	412 494,00 €	731	Fiscalité locale	688 690,00 €
66	Charges financières	11 176,00 €	74	Dotations et participations	340 374,00 €
67	Charges spécifiques	683,00 €	75	Autres produits de gestion courante	42 006,00 €
023	Virement à la section d'investissement	400 000,00 €	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 689,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 046,00 €			
D002 - Résultat de fonctionnement reporté			R002 - Résultat de fonctionnement reporté		705 118,82 €
Total		2 401 880,82 €	Total		2 401 880,82 €
SECTION D'INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Libellés	Prévisions	Chapitres	Libellés	Prévisions
16	Emprunts et dettes assimilées	35 648,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	60 652,00 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	82 324,00 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	15 000,00 €	13	Subventions d'investissement reçues	85 477,00 €
21	Immobilisations corporelles	105 511,00 €	16	Emprunts et dettes assimilées	60 000,00 €
23	Immobilisations en cours	1 028 549,64 €	021	Virement de la section de fonctionnement	400 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 689,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	202 046,00 €
D001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			R001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		615 546,64 €
Total		1 423 721,64 €	Total		1 423 721,64 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

13- Demande de subvention de la Fédération des CUMA du Tarn pour la Collecte des films plastiques agricoles usagés (délibération) :

La Fédération des CUMA du Tarn organise chaque année une collecte des plastiques agricoles usagés (plastiques d'élevage, ficelles et filets).

Sur le territoire de la Communauté de Communes, chaque année, un point de collecte implanté sur un terrain mis à disposition par la Commune de Valence est tenu par des agriculteurs bénévoles.

Près de 58 tonnes de plastiques agricoles ont été collectés sur le territoire en 2025 (52 tonnes en 2024). Sur les 21 points de collecte, notre territoire se trouve en seconde position.

Depuis 2024, la Communauté de Communes Val 81, considérant que cette collecte présente un intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, apporte un soutien financier.

La Fédération départementale des CUMA du Tarn sollicite une aide financière de 2 320 € pour la collecte de cette année.

Considérant que cette opération présente un réel intérêt communautaire pour la protection et la mise en valeur de l'environnement, il est proposé à l'assemblée d'attribuer une subvention.

Suite à cet exposé et au débat qui est intervenu, le Conseil communautaire a décidé à la majorité, d'attribuer 500 € à la Fédération départementale des CUMA du Tarn pour la collecte de 2026.

La délibération a été adoptée comme suit : 18 voix pour, 14 voix contre et 0 abstention.

14- Subventions aux associations dans le cadre de la politique petite enfance et enfance (délibération) :

La Communauté de Communes Val 81 apporte un soutien financier aux associations qui mènent des actions en faveur de la petite enfance et de l'enfance, dans le cadre de ses compétences.

Pour mémoire, le Conseil Communautaire a fixé au titre de l'année 2025, le montant maximal des subventions réservées aux associations comme suit :

<u>Nom de l'association</u>	<u>Actions</u>	<u>Montant maximal de la subvention annuelle au titre de l'année 2025</u>
Familles rurales	. ALSH extrascolaire	40 518,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	14 153,00 €
La Maison des enfants	. Crèche	85 000,00 €
Séga'liens	. ALSH extrascolaire	12 000,00 €
	. ALSH périscolaire du mercredi	5 000,00 €

Les associations ont jusqu'au 30 mars pour communiquer le budget prévisionnel. A ce jour, elles n'ont pas encore transmis le bilan financier finalisé pour 2025 et le budget prévisionnel de 2026.

Dans l'attente des documents budgétaires de l'ensemble des associations gestionnaires de services petite enfance et enfance et afin de pouvoir leur verser le 1^{er} acompte tel que stipulé dans les conventions, Monsieur le Président propose au Conseil qui accepte à l'unanimité, de reconduire en 2026, le montant maximal de la subvention allouée en 2025 et de signer à cet effet un avenant.

Il est précisé que le montant définitif de la subvention maximale de l'année 2026 sera ajusté après étude des budgets prévisionnels 2026 et des bilans financiers.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

15- Taxe GEMAPI - vote du montant du produit attendu pour 2026 (délibération) :

La Communauté de Communes Val 81 détient la compétence GEMAPI « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence a été transférée aux Syndicats Mixtes assurant la maîtrise d'ouvrage opérationnelle sur les 4 bassins hydrographiques du territoire :

- Syndicat Mixte du Bassin Versant Tarn Aval,
- Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère,
- EPAGE du Bassin du Viaur,
- Syndicat Mixte Tarn-Sorgues-Dourdou-Rance.

Pour financer l'exercice de la compétence GEMAPI, les Communautés de Communes peuvent instituer une taxe, selon les dispositions de l'article 1530 *bis* du code général des impôts, y compris lorsqu'elles ont transféré l'exercice de tout ou partie de cette compétence à un ou plusieurs Syndicats Mixtes.

L'institution de la taxe GEMAPI a été adoptée en Conseil communautaire du 28 mai 2019 et chaque année, la Communauté de Communes Val 81 doit délibérer pour fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI.

Suite à cet exposé, il est proposé à l'assemblée qui accepte, de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI à 11 200 € pour l'année 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

16- Adoption du programme de voirie 2026 et demande d'une subvention au titre du FDT (délibération) :

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le programme de voirie joint en annexe 4.

Ce programme qui comprend des travaux préparatoires et des travaux de renforcement est estimé à 153 725,95 € HT soit (184 471,14 € TTC).

Les travaux pouvant être subventionnés par le Conseil Départemental au titre du Fonds de Développement Territorial, il est proposé à l'assemblée qui accepte :

- d'approuver ce programme,
- de solliciter une subvention au Département du Tarn pour financer les travaux,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir concernant ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

17- Demande d'avenant de prolongation de la Convention territoriale Globale (CTG) intervenue avec la CAF du Tarn (délibération) :

Le 7 novembre 2022, la Communauté de Communes Val 81 et ses communes membres ont signé avec la CAF du Tarn, la Convention Territoriale Globale 2022/2026.

Fin 2024, la Communauté de Communes Val 81 a décidé par délibération n° 2024/44 du 21 octobre 2024 de s'engager dans une démarche de projet de territoire. L'élaboration de ce projet comprend les 3 phases suivantes :

- une période clé de diagnostic avec l'organisation de 19 ateliers thématiques,
- une phase de stratégie et d'orientation,
- une déclinaison d'un plan d'actions.

Actuellement, le bon déroulé de la phase diagnostic se trouve impacté par la tenue des élections municipales de mars 2026, contraignant ainsi la Communauté de Communes à reprendre les travaux à l'issue des élections, avec des élus ayant participé au lancement du projet de territoire et de nouveaux élus.

L'intégration de nouveaux élus nécessitera un temps d'appropriation des démarches en cours, retardant ainsi, le démarrage des phases 2 et 3 ainsi que l'écriture du projet de territoire qui devra déterminer le plan d'actions pour les 5 années à venir.

Afin de poursuivre sereinement un travail collaboratif et partenarial avec l'ensemble des communes autour de ce projet de territoire et afin de trouver les articulations du plan d'actions qui en découlera avec la prochaine Convention Territoriale Globale, il s'avère nécessaire de solliciter auprès de la CAF du Tarn, une prolongation d'une année de la CTG, soit jusqu'au 31 décembre 2027.

Cette prolongation doit permettre de poursuivre et conclure dans les meilleures conditions, le diagnostic approfondi du territoire pour définir le plan d'actions dont chaque collectivité devra se saisir suivant leurs compétences respectives.

Suite à cet exposé, il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, d'autoriser le Président ou son représentant :

- à solliciter la prolongation d'une année de la Convention Territoriale en cours, soit jusqu'au 31/12/2027 ;
- à co-signer avec les communes membres, l'avenant de prolongation à intervenir avec la CAF du Tarn.

Délibération adoptée à l'unanimité.

18- Classement de l'Office de Tourisme de la Vallée du Tarn en catégorie II (délibération) :

Par convention en date du 7 octobre 2024, la Communauté de Communes Val 81 et la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefrancois ont fixé les objectifs à l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois pour la période 2025-2027.

Parmi les objectifs, figure l'obtention du classement de l'Office de Tourisme en catégorie II.

Le classement d'un Office de Tourisme en catégorie I ou II est prononcé par le représentant de l'Etat du Département territorialement compétent, pour une durée de 5 ans. La demande doit être formulée par la ou les collectivités de rattachement de l'Office de Tourisme, sur proposition de ce dernier.

Le classement peut être obtenu lorsque l'Office de Tourisme remplit les critères fixés par l'arrêté du 16 avril 2019 du Ministre de l'économie et des finances et du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères. Ces critères sont déclinés en 9 chapitres, à savoir :

- L'Office de Tourisme est accessible et accueillant.
- Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention.
- L'information est accessible à la clientèle étrangère.
- L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour.
- Les supports d'informations touristiques sont adaptés, complets et actualisés.
- L'Office de Tourisme est à l'écoute du client et engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès.
- L'Office de Tourisme dispose des moyens humains pour assurer sa mission.
- L'Office de Tourisme assure un recueil statistique.
- L'Office de Tourisme met en œuvre la stratégie touristique locale.

L'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois remplissant les critères exigés pour un classement en catégorie II, il propose que les Communautés de Communes Val 81 et Monts d'Alban et du Villefrancois sollicitent ledit classement auprès de Monsieur le Préfet du Tarn.

Le Conseil communautaire, invité à se prononcer sur la proposition de l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois :

- décide de solliciter, auprès de Monsieur le Préfet du Tarn, le classement de l'Office de Tourisme Vallée du Tarn et Monts de l'Albigeois en catégorie II ;
- autorise en conséquence Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

19- Révision des schémas directeurs d'assainissement des communes de Cadix, Fraissines, Saussenac, Sérénac et Valence d'Albigeois – signature d'une convention avec la Communauté de Communes Val 81 pour participation aux frais (délibération) :

Au cours de l'année 2024, la Communauté de Communes Val 81 et les Communes de Cadix, Fraissines, Saussenac, Sérénac et Valence d'Albigeois se sont accordées sur le fait que la Communauté de Communes lançait la procédure nécessaire à l'attribution d'un marché public pour la révision de leur schéma directeur d'assainissement sous réserve que lesdites communes remboursent à VAL 81 le montant correspondant au coût réel pour leur schémas, déduction faite des subventions obtenues.

Compte tenu que cette opération s'achèvera au cours de l'année, il est proposé au Conseil Communautaire qui accepte, d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir avec les communes de Cadix, Fraissines, Saussenac, Sérénac et Valence d'Albigeois pour le remboursement de leur participation financière.

Délibération adoptée à l'unanimité.

20- Demande de la Communauté de Communes Gaillac-Graulhet de désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (délibération) :

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn (CDG 81) a adressé un courrier, à toutes les collectivités affiliées, pour qu'elles se prononcent sur la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet.

Les collectivités affiliées disposent d'un délai de 2 mois après réception du courrier pour faire valoir leur éventuelle opposition par délibération de l'organe délibérant.

À défaut de délibération notifiée avant cette échéance, l'avis sera réputé favorable.

Suite à cet exposé, Monsieur le Président invite l'assemblée à se prononcer.

Le Conseil communautaire, par 17 voix pour, 0 voix contre et 15 abstentions, émet un avis défavorable à la demande de désaffiliation de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet du CDG 81.

21- Création d'un emploi permanent d'Ingénieur principal à temps complet avec effet au 1^{er} avril 2026 dans le cadre d'un avancement de grade (délibération) :

Un agent de la filière technique, actuellement Ingénieur à temps complet, remplit les conditions pour bénéficier d'un avancement au grade d'Ingénieur principal, à compter du 1^{er} avril 2026.

En vue de la nomination de l'agent sur le grade d'avancement, il est proposé au Conseil communautaire qui accepte, de créer un emploi permanent d'Ingénieur principal à temps complet, à compter du 1^{er} avril 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité.

21- Questions et informations diverses :

Après avoir consulté l'ensemble des élus, il est convenu que le prochain Conseil communautaire aura lieu le vendredi 10 avril 9h30.

Séance levée à 20h15.

Le Président,
Guy GAVALDA.

La Secrétaire de séance,
Myriam VIGROUX.